

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **1. Paiement**

1. Nos factures sont payables à l'adresse du vendeur, nettes, au grand comptant, sans escompte sauf indications contraires au moment de la commande.
2. Toute facture non contestée par lettre recommandée dans les huit jours de son envoi, entraîne son acceptation.
3. Toute facture non payée à l'échéance portera de plein droit et sans sommation ni mise en demeure, un intérêt de 15 % l'an et sera augmentée d'une indemnité forfaitaire égale à 15 % du montant dû avec un minimum de 45 euros. Une indemnité du même ordre sera due par le vendeur au client au cas où il ne respecterait pas ses engagements.
4. En cas de contestations, les tribunaux de la circonscription du vendeur sont seuls compétents.

### **2. Garanties**

**Toutes nos ventes sont couvertes par la garantie légale conforme à la loi du 1 septembre 2004**

[http://www.economie.fgov.be/protection\\_consumer/warranty/law\\_warranty\\_fr.pdf](http://www.economie.fgov.be/protection_consumer/warranty/law_warranty_fr.pdf)

1. La clientèle qui achète des pièces se doit d'avoir les compétences techniques requises pour le montage de celles-ci ainsi que pour la détection de pannes et/ou d'incompatibilités éventuelles.
2. Le client est prié de vérifier la conformité de la marchandise achetée dans les deux mois suivant l'achat. Faute d'observation du client, la marchandise sera considérée comme étant conforme à la commande et aucune réclamation ne sera admise ultérieurement.  
La facture d'achat doit impérativement être présentée lors du dépôt de tout matériel.
3. Le matériel doit être testé par notre service technique avant son remplacement, par un produit identique, équivalent ou par un dédommagement financier. Des frais de test sera toutefois facturé si le matériel s'avère être non défectueux.
4. La garantie se verra annulée si le matériel n'a pas fait l'objet des précautions d'usage à l'égard de la haute technicité des pièces ainsi qu'à la fragilité de certaines d'entre elles. La garantie ne couvre le matériel que dans le cadre d'une utilisation normale. En cas d'utilisation dans des conditions extrêmes la garantie sera réduite en conséquence.
5. La garantie sera annulée si les numéros de série et/ou scellés de garantie ont été déplacés, abîmés ou supprimés.
6. MLI ne pourra être tenu responsable de la protection ou de la perte des données qui lui seraient confiées et vous demande de procéder à la sauvegarde préalable de vos données importantes.
7. Toute demande d'intervention sur le matériel sous garantie sera refusée ou facturée s'il apparaît qu'il s'agit d'un problème extérieur au matériel couvert par la garantie.
8. MLI apportera le plus grand soin aux réparations effectuées, toutefois la réussite des opérations ne peut être garantie. Dans ce cas MLI s'engage, excepté lors d'un accord contraire préalable, à vous ne pas vous réclamer le règlement de ce service.
9. Tout matériel déposé en réparation deviendra propriété de MLI s'il n'est pas réclamé endéans les six mois.
10. Si un problème de conformité devait survenir, le consommateur dispose de deux mois pour en informer MLI.
11. Le matériel prévu à titre professionnel et le matériel d'occasion est garanti un an.

### **3. Divers**

1. Si un bon de commande est signé l'acompte versé ne sera pas remboursé et couvrira les frais éventuels.
2. Pour toutes commandes un acompte de 25% peut-être demandé.
3. Le paiement d'un acompte ou de l'entièreté de la commande entraîne l'acceptation de cette dernière.
4. Je reconnais avoir lu et compris les conditions de ventes et m'engage à les respecter. (Si des points d'ombres subsistent n'hésitez pas à nous demander)
5. Nous ne pouvons en aucun cas être tenu responsable de la perte ou du vol de vos biens et données.